

Questions orales

M. Forrestall: Le ministre se plaint de la prodigalité en matière de défense en Nouvelle-Écosse depuis deux ou trois ans déjà. Je commence à en avoir franchement assez.

Des voix: Oh, oh!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'ai posé une question très précise en réponse à une invitation lancée hier par le premier ministre, comme on peut le voir à la page 19948 du *hansard*. Voici ce qu'il a dit:

... je serais heureux qu'un ministre veuille bien soulever cette question en présence de tout le cabinet qui tient une réunion plénière jeudi. Si un ministre est prêt alors à parler de cette question, je serai heureux de m'en occuper.

Je demande au premier ministre si le secrétaire d'État ou un autre ministre a eu le courage de soulever cette question devant l'ensemble du cabinet parce qu'il ne dit pas la vérité.

Des voix: Retirez vos paroles.

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Dartmouth-Halifax-Est sait qu'il doit ou bien formuler sa question autrement, ou bien simplement en retirer la dernière partie.

M. Forrestall: Le ministre affirme à la Chambre qu'il ne joue pas à des jeux politiques lorsqu'il est question de la défense nationale...

Mme le Président: Il me faut un simple retrait.

M. Forrestall: ... mais je me demande s'il a le courage de répondre. Je m'exécute.

Mme le Président: Merci beaucoup. Les paroles en question sont retirées.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, c'est vrai qu'il y aura une réunion du cabinet demain. Si un de mes collègues veut soulever cette question, je ne m'y opposerai pas. Je pense cependant qu'il faut encore plus de courage pour reconnaître que le ministère de la Défense dépense beaucoup d'argent en Nouvelle-Écosse. Cette province est mieux traitée que n'importe quelle autre province du Canada. C'est un fait et le député de Dartmouth-Halifax-Est devrait savoir que c'est vrai.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DISPARITION D'UNE QUANTITÉ DE DROGUES APRÈS LEUR SAISIE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général à propos de la nouvelle surprise que j'ai apprise aujourd'hui. Il paraît qu'une grande quantité de drogues illégales, ayant une valeur de plusieurs millions de dollars au marché noir, saisies par la GRC l'année dernière, qui avaient été subtilisées à un incinérateur de Toronto, ont été retrouvées entre les mains d'individus qui ont été arrêtés le mois dernier par la police torontoise. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le porte-parole de son cabinet qui a déclaré, paraît-il, que le solliciteur général ne ferait pas d'enquête ministérielle à ce sujet, exprimait bien l'indifférence du ministre à l'égard de ce grave incident?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ignore qui est ce porte-parole, mais je ne suis pas d'accord. Je certifie à la Chambre que j'ai déjà demandé à la GRC de me faire un rapport complet sur cette affaire. Lorsque je recevrai le rapport, je verrai s'il convient d'approfondir l'enquête à ce sujet.

D'après l'enquête qui a été faite jusqu'à présent, il paraît que des 13,000 livres de drogues qui sont censées avoir été brûlées, on sait maintenant que l'on a perdu la trace de seulement 35 livres, ce qui est loin de valoir 10 millions de dollars comme l'a prétendu le *Star* de Toronto. Je suis cette affaire et j'espère être en mesure de décider sous peu s'il convient d'approfondir l'enquête.

• (1450)

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, le ministre sait certainement qu'au moins deux corps policiers sont en profond désaccord sur la quantité exacte de drogue qu'on n'a pas retrouvée et donc, bien entendu, sur le fait qu'elle ait été récupérée en entier ou non. Compte tenu des répercussions de cet incident sur la réputation de la GRC, dont il est d'ailleurs chargé, le ministre devrait certainement accorder à cette affaire sa plus grande attention et ordonner une enquête ministérielle, indépendamment de l'enquête de la GRC sur ses propres services. Chose certaine, pour maintenir la bonne réputation de la GRC, il y a tout lieu de faire mener plus qu'une simple enquête interne.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, ce pourrait bien être le cas. Je suis disposé à faire ouvrir d'autres enquêtes, mais j'estime qu'il convient de commencer par la GRC en lui demandant des explications et une analyse exacte de ce qui s'est passé.

L'article paru dans le *Star* de Toronto ne semble pas fondé car, comme je le disais, on croit en ce moment—et, je le répète, une enquête plus approfondie se poursuit—que seulement 35 des 13,000 livres n'ont pas été retrouvées.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES FRAIS JURIDIQUES DES QUÉBÉCOIS QUI VEULENT FAIRE INSCRIRE LEURS ENFANTS AUX ÉCOLES ANGLAISES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, depuis 1978, le gouvernement fédéral a aidé financièrement certains particuliers et associations à contester devant les tribunaux les dispositions des lois provinciales qui enfreignaient les articles 93 et 133 de la Constitution. Nous avons maintenant une Charte des droits qui contient la fameuse clause Canada. Je voudrais donc que le premier ministre me dise si le gouvernement va accorder une aide financière aux Québécois qui invoquent cette clause pour faire inscrire leurs enfants dans des écoles de langue anglaise. Si nous voulons que la Charte ait un quelconque poids, le premier ministre comprendra que les citoyens doivent avoir les moyens de défendre leurs droits devant les tribunaux, y compris devant la Cour suprême du Canada.